

Feller AG
Bergstrasse 70
CH-8810 Horgen

Horgen, 24. Juin 2024

Déclaration de l'absence d'halogène dans les produits

La Commission électrotechnique internationale (CEI) définit "sans halogène" sur la base des quantités de chlore et de brome selon la norme CEI 61249-2-21. Un produit est considéré comme sans halogène si les valeurs limites suivantes sont respectées :

900 ppm de chlore
900 ppm de brome
1'500 ppm d'halogènes au total

Feller s'efforce de proposer à ses clients des produits sans halogène. Les halogènes sont principalement utilisés comme agents ignifuges dans les matières plastiques. C'est pourquoi Feller AG utilise, dans la mesure du possible, des matières plastiques qui offrent une protection comparable sans agents ignifuges contenant des halogènes. D'autres matériaux tels que les colles, les peintures, les vernis et les flux, qui peuvent également contenir des halogènes, ne sont utilisés par Feller AG qu'en petites quantités, de sorte que la teneur en halogène dans le produit final reste inférieure aux valeurs limites autorisées.

Nous vous confirmons volontiers que les matières plastiques traitées par notre entreprise et utilisées dans nos produits sont exemptes d'halogène. Seuls les articles mentionnés dans l'annexe séparée font exception à cette règle.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse suivante: customercare.feller@feller.ch ou 0844 72 73 74

Meilleures salutations
Feller AG

Raúl Bonadé



Director Product Marketing,
Business Development & Innovation Switzerland

Mikko Hoehn



CS& Q Manager

Annexe

966-109021	Einlasskasten
2241BDV	Einlasskasten
7500-3XFLFB DVEBFA	Bodendose 3 FLF
7500-FM-FLFB DVEBFA	Bodendose 1 FM/1 FLF
87303S/751BDVEBFA	Bodendose, 1 FM/1 FLF
904-7500-3XFLFEB	Montagebecher für Bodendose
904-7500-FM-FLFEB	Montagebecher für Bodendose